

L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Mars 2025

2025 : se développer...

2026 : progresser pour **gagner !**



au SOMMAIRE

ÉDITO	1
L'HERITAGE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE	3
AG DES RETRAITES DU GD DE LA VIENNE	5
TELETRAVAIL IL N'A PAS DIT SON DERNIER MOT	7
COLLECTIVITES TERRITORIALES ENCORE 10 MILLIARDS D'ÉCONOMIES A TROUVER POUR LE CLIMAT	8
CNRACL ACTION SOCIALE 2025	10
INFOS PRATIQUES CALENDRIER DES VERSEMENTS DES PENSIONS DE RETRAITE 2025	12

En ce début d'année 2025, la Section Nationale des Retraités des services Publics et de Santé a pour ambition de se développer sur l'ensemble du territoire, en renforçant notre syndicalisation dans les départements où nous sommes implantés, et en créant des sections départementales où nous sommes encore absents.

Cette ambition, nous entendons la partager avec l'ensemble des acteurs de notre fédération en sollicitant inlassablement les groupements départementaux et les délégués régionaux, en participant aux différents stages organisés par la Fédération et aux comités nationaux, en faisant partager au plus grand nombre notre journal trimestriel *L'Echo des Retraités*, en tenant des permanences hebdomadaires au siège de la Fédération FO SPS, répondant ainsi aux demandes d'intervention et aux renseignements par téléphone et/ou mail.

Ce travail motivant de développement, nous entendons l'intensifier en 2025 afin de préparer au mieux les échéances 2026, notamment en échangeant davantage sur nos positions et revendications, partageant et appuyant également les initiatives prises par nos Fédération et Confédération, tout en suivant les grandes lignes de l'Union Confédérale des Retraités.

Cette année, nos revendications sont de nouveau claires et précises :

➤ **L'indexation pérenne des retraites et des pensions sur l'inflation** dans le cadre du respect du code de la Sécurité sociale.

➤ **La défense de notre régime de retraite (CNRACL)**. On note l'augmentation de 12 % - soit 3 % par an sur 4 ans - des cotisations employeurs mais cette disposition sera insuffisante sans la titularisation de l'ensemble



des contractuels des Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

➤ Nous exigeons **que la retraite de base soit égale au traitement de base** d'un agent de la fonction publique.

Ce travail militant engagé sur 2025 doit nous préparer aux deux échéances à venir pour 2026 :

1/ Les élections au Conseil d'Administration de la CNRACL.

2/ Les élections professionnelles dans les Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Il nous faut reconquérir notre légitime place au sein du Conseil d'Administration de la CNRACL, autant dans le collège des retraités que dans le collège des actifs. Nous allons d'ailleurs prendre des initiatives rapidement pour choisir les candidat(e)s qui porteront la voix de FORCE OUVRIERE, ainsi que les

revendications que nous porterons, par le lancement d'une propagande active dès 2025.

Ensuite, nous entendons mobiliser toutes les sections départementales de retraités et l'ensemble de nos militants afin de proposer à nos syndicats et groupements départementaux notre disponibilité militante, notre expérience syndicale, et ainsi mener à bien les tâches qu'ils nous confieront.

Vous pouvez le constater, notre enthousiasme et notre ambition sont intacts pour faire rayonner le syndicalisme au service de l'ensemble des salariés actifs et retraités.

Soyons revendicatifs, soyons ambitieux ! Développons, revendiquons, militons pour faire de FORCE OUVRIERE la première force syndicale dans les collectivités territoriales, hospitalières et les établissements publics et médico-sociaux de santé.



L'héritage du Conseil national de la Résistance

Le programme du CNR vise « l'instauration d'une véritable dimension économique et sociale ».

Ce programme, qui a refait surface face au néolibéralisme et à la montée de l'extrême droite héritière honteuse de Vichy, est bien sûr daté. Grâce à l'action de Jean MOULIN, le CNR rassemble depuis mai 1948 les mouvements résistants de toutes obédiences, deux syndicats, CFTC et la CGT. Il faut rappeler que la CGT est la grande CGT avec pour secrétaire Léon JOUHAUX (*ci-contre*), plus tard en 1948, fondateur de la CGT FO et prix Nobel de la Paix et cinq partis, de la gauche communiste à la droite anti-vichyste. Il veut une force d'action et de proposition, sur la base d'un consensus patriotique.

Son programme, ratifié à l'unanimité en mars 1944, repose sur trois impératifs liés : l'indépendance nationale, la solidarité nationale, la puissance nationale. Il comporte deux volets, intimement liés également. Le premier, un « plan d'action immédiate », se propose d'organiser et d'intensifier la résistance sous toutes ses formes, en particulier armée, à travers des comités locaux. Le second préconise des « mesures à appliquer dès la libération du territoire » : mesures politiques – soutien à DE GAULLE, châtimement des traîtres, rétablissement de toutes les libertés démocratiques et du suffrage universel – et mesures économiques et sociales.



Un plan complet de Sécurité sociale

Le programme prône « l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie » et « une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ».

Il souhaite y arriver par « l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État » et « le retour à la nation de tous les grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ».

Le programme y voit « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale », mais qui ne se limite pas au rôle prééminent de l'État. Il prévoit « le droit d'accès dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires,

et la participation des travailleurs à la direction de l'économie », ainsi que « la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ».

Sur le plan social, des mesures s'attachent à garantir un pouvoir d'achat « qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine », le « droit au travail et le droit au repos » et le « droit à l'emploi ». Un paragraphe est consacré aux garanties à apporter aux travailleurs de la terre.

En pointe d'orgue, figure « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État », sans oublier « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

Le dernier paragraphe insiste sur l'accès pour tous les enfants à la culture la plus développée quel que soit la situation de fortune de leurs parents pour former « une élite véritable, non de naissance, mais de mérite ».

Le fruit d'un consensus transpartisan

Ce programme est le fruit d'un consensus transpartisan au sein de la Résistance, dans un contexte où le patronat, dans sa



majorité déconsidérée par sa collaboration avec Vichy, fait profil bas. Le contexte international joue aussi : depuis la grande crise des années 1930 et l'irruption du nazisme, les gouvernements des pays occidentaux démocratiques sont convaincus de la nécessité de réguler le capitalisme par une intervention de l'État, sur le plan tant écono-

mique que social. Et ce, y compris dans les pays à grande tradition libérale, aux États-Unis avec Franklin DELANO ROOSEVELT, au Royaume-Uni avec le rapport Beveridge qui préconise un système de sécurité sociale. Mais la France est le seul pays où toutes les mesures appliquées ici ou là le sont toutes ensemble : nationalisation, plan de modernisation incitatif, sécurité sociale, comités d'entreprise, sont mis en place entre 1944 et 1947.

Ainsi le programme du CNR est largement appliqué même si certaines propositions sont édulcorées ou oubliées : les comités d'entreprise ne concernent que les entreprises de plus de 50 salariés et n'ont en fait pas de pouvoir en matière économique ; le système de sécurité sociale sera moins universel qu'envisagé.

Une disposition ira au-delà du programme du CNR : le droit de vote des femmes, qui n'est pas évoqué, est décrété par ordonnance gaullienne à Alger dès avril 1944. Une autre carence du programme sera en revanche largement approuvée : l'absence de prise en compte de l'aspiration des peuples colonisés à l'indépendance, le pro-

gramme se limitant à proposer « l'extension des droits politiques, sociaux, économiques des populations indigènes et coloniales », la grandeur de la France alors défendue par tous par la consolidation de l'empire colonial. Il en résultera les sanglantes guerres de décolonisation.

Un nécessaire regard critique

L'histoire a cependant retenu ce qui constitue l'essentiel du programme : le modèle économique et social français d'économie mixte et de sécurité sociale, où l'État joue un rôle majeur et les partenaires sociaux un rôle finalement mineur. Ce modèle, qui favorise la forte croissance et perdure pendant des décennies, est mise à mal par la crise économique mondiale des années 1970 dans les pays occidentaux, la nouvelle concurrence internationale non maîtrisée sinon encouragée par l'Union européenne, l'impuissance des mesures keynésiennes habituelles à endiguer le montée du chômage et la désindustrialisation qui accompagnent un retour en force des idées néolibérales.

Bientôt la sécurité sociale est écornée, les services publics affaiblis, les syndicats de

moins en moins considérés. La perte de souveraineté économique nationale n'est guère remplacée par une souveraineté européenne.

Avec le recul, un autre regard plus critique peut être porté sur le programme du CNR.

Son application dans la politique économique et sociale des prétendues « Trente glorieuses » a aussi donné lieu à ce que les écologistes baptisent volontiers les « Vingt Pollueuses ». Sous la célébration consensuelle du productivisme et de l'incitation permanente à la consommation, sous la célébration du « progrès », les voix qui dès l'après-guerre ont sonné l'alerte sociale et environnementale ont été étouffées. La résistance des paysans ou celle des ouvriers des usines taylorisées ont été vues comme archaïques.

En conclusion, s'il faut retenir un trait du programme du CNR, fondé sur la solidarité nationale et la lutte contre les inégalités et il « visait du neuf » ; il faut toujours viser du neuf contre les dégâts sociaux et environnementaux, mais aujourd'hui, malgré les urgences, on est loin du consensus de mars 1944 !

AG des Retraités du GD FO SPS de la Vienne

Comme le prévoit ses statuts, la section des Retraités FO du Groupement départemental des Services Publics et de Santé de la Vienne a tenu son assemblée générale annuelle qui a eu lieu à Poitiers, le lundi 2 février 2025.

Le camarade **André MAURELLET**, membre du Bureau de la section nationale a présidé, de main de maître, l'assemblée réunissant une trentaine de camarades. **Denis BASSET**, secrétaire général adjoint de la section nationale a été excusé par empêchement de dernière minute.

Guy CHARRE a présenté le rapport d'activité au nom du Bureau sortant. **L'accent a été mis sur les questions de santé et d'accès aux soins.**



André



Guy

Les restrictions appliquées sur le plan national depuis des années produisent leurs méfaits dans le département. Les délais sont toujours plus longs pour obtenir un rendez-vous auprès des spécialistes des établissements publics de santé du département. Les hôpitaux de proximité et le CHU réduisent l'accès aux soins comme en témoigne la fermeture partielle de l'accès aux services d'urgences des établissements (y compris au CHU), la fermeture de la cardiologie de Châtellerault, etc.

Autre sujet de grande préoccupation **les difficultés d'accès aux structures accueillant et hébergeant des personnes âgées** (y compris dépendantes). Le manque de places et le reste à charge important constituent autant d'obstacles en termes de réponses, notamment publique et de qualité, à une demande en constante évolution. Les établissements relevant notamment des collectivités territoriales et hospitalières du département subissent de plein fouet le manque d'investissements et de personnels résultant des politiques d'austérité qui se succèdent depuis de longues années.

Bien évidemment, **la perte de pouvoir d'achat, la possible taxation des retraites, la crainte de remise en cause des droits acquis en matière de réversion** ont fait l'objet de débats et d'une condamnation unanime.

Enfin, la situation financière de la Caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales a été abordée, soulevant beaucoup d'interrogations et d'inquiétude. **Notre attachement au maintien de la CNRACL a été réaffirmé avec force et vigueur.**

L'ensemble de ces préoccupations nous ont conforté dans le développement de notre section de retraités qui travaille de concert avec les syndicats FO des actifs, tant sur le plan fédéral qu'interprofessionnel, et partage leurs revendications. La présence à l'AG (comme aux réunions mensuelles de la section) des **secrétaires du GD, Olivier GENEST, Charles GALARD et Sophie Ardon (secrétaire régionale Poitou-Charentes Limousin)** en atteste.

Les rapports d'activité et de trésorerie présentés par **Joëlle SIMETIERE**, ont été adoptés à l'unanimité.

Les travaux se sont achevés par un moment de convivialité et camaraderie.

Le nouveau Bureau

Secrétaire général : Guy CHARRÉ

Secrétaire adjointe : Catherine MOREAU

Trésorière : Lorène BELLÔT

Trésorière adjointe : Joëlle SIMETIÈRE

Membres : Michel ANDRAULT, Martine BELLÔT, Didier BERNUS, Roland BREVET, Gérard DEGENNE, Pascal JALLADEAU, Rémy PILOT, Françoise PIN, Gérard ROGER, Michel ROY et Rémy THEVENET



Le télétravail n'a pas dit son dernier mot

Plusieurs entreprises connaissent des mouvements sociaux, souvent pour demander des augmentations de salaires, une revendication classique, mais également de plus en plus pour s'opposer à l'obligation d'imposer trois jours de présentiel par semaine en 2025, alors que ces entreprises autorisaient jusque là, le 100 % télétravail.

Le coup de tonnerre est venu d'Amazon, le géant américain de l'e-commerce qui a sommé tous les personnels administratifs du groupe de revenir au bureau cinq jours sur cinq. C'est l'un des derniers GAFA (acronyme de Google, Apple, Facebook et Amazon) à sonner le rappel. En 2023 et 2024, Google et Apple ont banni le télétravail et exigé de 3 à 5 jours de bureau obligatoire, chaque annonce provoquant un déluge de réactions médiatiques et d'angoisse parmi les habitués du travail à la maison.

Ce n'est pourtant pas demain qu'il faudra abandonner la quiétude de son chez-soi. Depuis la fin de la pandémie, le retour de balancier est perceptible mais il concerne souvent des entreprises qui réduisent la voilure, passant de 100 % télétravail à quelques jours seulement, mais sans y renoncer.

En France, en 2022, dernier chiffre fourni par la DARGs, 26 % des salariés télétravaillent régulièrement, pendant un jour au moins par semaine. Il est possible que



ce chiffre baisse un peu mais l'on ne renouera pas avec les 3 % de télétravailleurs de 2019.

Le télétravail générateur d'économies

Les employeurs dénoncent une facture trop lourde à porter tandis que les syndicats dénoncent les plans sociaux déguisés pour provoquer des départs de salariés, la remise en cause du télétravail est bien sûr le but recherché. Au contraire, proposer le télétravail est une façon de contrer l'inflation et d'imposer la stagnation des salaires.

Des études récentes ont démontré que dans plusieurs entreprises, **les salariés au SMIC réalisaient jusqu'à 30 % d'économies grâce à des dépenses moindres en matière de transport ou de frais de garde d'enfants.**

Pour les employeurs qui ont réduit leur surface de bureaux, un retour à 100 % dans les locaux n'est pas forcément un bon calcul. Faut-il voir les employeurs qui

prétendent que réduire le télétravail dope la créativité, la productivité et améliore les relations au travail. Le présentéisme n'a jamais été un gage de performance, bien au contraire, des employeurs restent encore nombreux en France à considérer que la performance passe par un contrôle visuel. D'autres études démontrent pourtant un lien positif entre télétravail et hausse de la productivité, et des effets négatifs, dès lors qu'il est subi et que les salariés se sentent isolés.

Il faut combattre également les idées reçues qui disent que les salariés en pré-

sentiel lèvent le pied, car ils s'imaginent que les télétravailleurs se la coulent douce chez eux !...

En conclusion, rappelons que la crise du télétravail est celle du travail tout court. Il faut que la parole syndicale soit prégnante dans ce dossier, **le télétravail doit faire l'objet de négociations et d'un accord d'entreprise clair et précis, garantissant ainsi pour l'ensemble des salariés les mêmes conditions de travail, de rémunération et d'évolution de carrière** que vous soyez en télétravail ou en présentiel.

Collectivités territoriales, encore 10 milliards d'économies à trouver pour le climat

Les investissements des collectivités locales pour le climat passent la barre symbolique des 10 milliards d'euros, mais il faudrait doubler l'effort !

Pistes cyclables et transports en commun, rénovation des bâtiments publics, réseaux de chaleur, l'engagement des collectivités territoriales est crucial pour accélérer la sortie des énergies fossiles. La bonne nouvelle est qu'elles accélèrent leurs investissements favorables au climat dans le bâtiment, le transport et l'énergie ; ils seraient passés de 7 milliards en 2019 à 10 milliards d'euros en 2024.

Ces progrès des collectivités restent pourtant très insuffisants au regard des ob-

jectifs climatiques à réaliser dans les domaines qui relèvent de leur responsabilité. Il faudrait accroître les investissements de ces administrations publiques locales de 11 milliards d'euros sur la période 2025 – 2030, et encore, il s'agit d'un minimum car il faudrait aussi intégrer, par exemple, les besoins liés aux politiques alimentaires (le bio dans les cantines) à l'action pour l'adaptation au réchauffement climatique, aux recrutements nécessaires pour mettre en oeuvre ces décisions.

Des politiques prévues par Bercy

Où trouver l'argent ? Déjà, pour commencer, en ne tirant pas une balle dans le pied des collectivités.



La LPFP (Loi de Programmation des Finances Publiques), introduite en 2008 pour mieux piloter la politique budgétaire, en ce qui concerne les collectivités locales, visait que leur dette doit diminuer de 8,3 % du produit interne brut (PIB) en 2024 à 7,6 % en 2027. Pour cela, la progression annuelle de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure d'un demi-point à l'inflation, autrement dit une baisse en volume qui permettra aux collectivités d'épargner davantage sur les recettes en vue de financer leur désendettement. Or, l'épargne des collectivités entre leurs recettes et leurs dépenses de fonctionnement leur apporte le tiers de leurs dépenses d'investissement. S'il faut serrer la vis des dépenses de fonctionnement afin de réduire la dette, ce sera donc autant de moins qui pourra être investi pour le climat.

Quatre leviers à combiner

« Mieux vaudrait que les collectivités investissent dans la lutte contre le réchauffement climatique que dans la réduction d'une dette qui n'est pas problématique ».

Il semble plus urgent que les collectivités investissent dans ce domaine avec la création d'emplois nécessaires qui vont avec, autrement dit toutes les collectivités territoriales devront être mobilisées et combinées à des dosages différents suivant les situations locales :

1^{er} levier : la redirection des investissements vers l'action climatique. Nombre de projets sans bénéfice réel pourraient être abandonnés au profit d'action de décarbonisation.

2^{ème} levier : l'accroissement des fonds propres donc par l'imposition locale, mais à manipuler avec modération.

3^{ème} levier : la subvention publique. L'État doit faire plus, même si, il ne peut tout faire non plus, il faudrait pour le moins une indexation au niveau de l'inflation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal transfert de l'État aux collectivités (27 milliards d'euros en 2024), quant le PLF 2025 prévoit seulement le maintien de son montant, après avoir reculé entre 2014 et 2017. Cette contribution essentielle pour les collectivités a été stabilisée en valeur entre 2018 et 2022, puis augmentée de 0,3 milliard d'euros en 2023 et 2024 ; cette évolution reste très inférieure à l'inflation, et nous avons pour 2025 les plus grandes craintes que les moyens alloués aux collectivités territoriales soit la variable d'ajustement budgétaire de l'État.

4^{ème} levier : les collectivités emprunte- raient, même si les marges de manœuvre sont là aussi limitées ; la réalité montre que ce moyen est dans bien des cas sous-employé.

Bref, il n'y a pas de baguette magique, la solution passe par une prise en compte où chacun est invité à faire sa part. A quand une grande négociation nationale sur ce thème ? Nous avons des exigences et des revendications à exprimer, notamment sur les nouvelles filières de métier à créer et à développer. Ces réflexions sont à mener en urgence par les associations d'employeurs territoriaux et les organisations syndicales de la FPT, notamment FO.



Action sociale 2025

Depuis de nombreuses années, la CNRACL a mis en place une aide sociale, sous l'impulsion de FO. Cette aide a pour mission d'aider les retraités les plus fragiles dans plusieurs domaines.

AIDE À DOMICILE

Elle peut être utilisée pour :

- L'entretien courant du logement
- Les courses, le repassage
- La préparation des repas
- L'aide pour les actes matériels et de confort de vie
- L'accompagnement à l'extérieur
- Les démarches administratives simples
- Le jardinage
- L'accompagnement informatique

Conditions d'attribution

Vous ne percevez que la pension CNRACL, ou vous percevez une pension CNRACL et une ou plusieurs pensions de réversion.

Conditions de ressources

Votre revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser :

- 16 900€ pour une personne seule
- 25 300€ pour un couple

Il est déduit du revenu fiscal de référence 2 000€ par enfant fiscalement à charge.

Les aides ne sont pas récupérables sur succession (hormis les aides perçues à tort).

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Cette aide permet la prise en charge de certains frais d'amélioration de votre résidence principale.

Les travaux retenus seront différents si vous êtes propriétaire : chauffage individuel, réfection des toitures, isolation des combles, revêtement des sols et des murs des pièces destinées à l'adaptation de l'habitat.

ADAPTATION DE L'HABITAT

Cette aide concerne les travaux d'adaptation du logement au handicap, réaménagement au niveau des sanitaires (douche, toilettes...), monte-escaliers.

Elle s'adresse aux retraités en perte d'autonomie (locataires ou propriétaires) et à leurs enfants handicapés fiscalement à charge vivant au foyer.

AIDE ÉQUIPEMENT CHAUFFAGE

L'aide équipement chauffage vise à remplacer un système d'ancienne génération par un système économe en énergie comme une pompe à chaleur, un chauffage à bois performant, une chaudière biomasse performante.

Le montant maximum accordé attribuable, et dans la limite des dépenses réellement engagées, est au maximum de 4 000 € selon que le dossier concerne une personne seule ou en couple.

AIDE ÉNERGIE

Cette aide est destinée à prendre en charge une partie des frais de chauffage ou de consommation d'énergie. Elle est versée une fois par an pour le foyer.

Par contre, vous ne devez pas résider en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Vous vous engagez à utiliser cette aide exclusivement pour vos dépenses énergie et vous devez préciser le nom de votre fournisseur. Cette aide peut atteindre 1 000 € et est dégressive suivant le RFR.

AIDE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Cette aide est destinée à prendre en charge tout ou partie de vos cotisations complémentaires santé.

Elle est versée une fois par an, après production du justificatif. Le montant maximum de l'aide selon le revenu fiscal de référence, et dans la limite des dépenses réellement engagées, est de 1 000 €.

Certaines aides sont dégressives suivant le RFR (Revenu Fiscal de Référence).

S'ajoutent à ces principales aides, des accompagnements financiers pour :

- Détresse financière
- Dépenses liées au handicap
- Prêt à taux 0

Vous trouverez plus de détails dans le Guide du FAS (téléchargeable en ligne ou disponible en version papier sur demande), édité par la CNRACL.



Si vous avez besoin d'aide, nous vous conseillons d'en faire la demande le plus tôt possible. Vous pouvez contacter votre section de retraités FO ou la Section nationale des Retraités FO. Toutes les demandes d'aides peuvent être effectuées jusqu'au 31 décembre 2025, directement dans votre espace personnel sur le site internet :

www.cnrACL.retraites.fr

Calendrier des versements des pensions de retraite 2025

CNRACL	CNAV Régime général	AGIRC ARRCO
29 janvier	29 janvier	21 janvier
26 février	26 février	03 février
27 mars	27 mars	03 mars
28 avril	28 avril	1 ^{er} avril
28 mai	28 mai	02 mai
26 juin	26 juin	02 juin
29 juillet	29 juillet	1 ^{er} juillet
27 août	27 août	1 ^{er} août
26 septembre	26 septembre	1 ^{er} septembre
29 octobre	29 octobre	1 ^{er} octobre
26 novembre	26 novembre	03 novembre
24 décembre	24 décembre	1 ^{er} décembre

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : ☐ Services de Santé : ☐